



COMPTES CONSOLIDÉS
PROVISOIRES AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN ACTIF

Exercices clos le 31/12/2014

Actif	31-déc.-14	31-déc.-13
KMAD		
Actif non courant		
Immobilisations corporelles et incorporelles	48 344	20 521
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	41 612 199	40 334 140
Participations dans les entreprises associées		-
Autres actifs financiers non courants	2 576	4 456
Impôts différés actifs	1 071 977	1 233 977
Instruments dérivés	2 425	1 714
Autres actifs non courants	3 467 880	2 323 223
Total actif non courant	46 205 401	43 918 031
Actif courant		
Autres actifs financiers	22 285	1 165 931
Stocks		-
Clients et autres débiteurs	157 253	127 001
Autres actifs courants	238 510	50 949
Trésorerie et équivalents de trésorerie	996 344	105 887
Total actif courant	1 414 392	1 449 769
TOTAL DE L'ACTIF	47 619 793	45 367 801

BILAN PASSIF

Exercices clos le 31/12/2014

Passif	31-déc.-14	31-déc.-13
KMAD		
Capitaux propres		
Capital	13 435 629	12 295 629
Réserves consolidées	-6 309 565	-6 247 314
Résultat de l'exercice	-745 314	-45 358
Capitaux propres part du Groupe	6 380 750	6 002 957
Intérêts minoritaires		-
Total des capitaux propres	6 380 750	6 002 957
Passif non courant		
Emprunts non courants	36 665 418	35 078 363
Impôts différés	237 465	212 349
Provisions non courantes	2 226 538	1 941 009
Autres passifs non courants	49 858	31 288
Total passif non courant	39 179 279	37 263 010
Passif courant		
Fournisseurs et autres créanciers	1 028 251	1 182 610
Provisions courantes		
Autres passifs	909 900	766 742
Découvert	121 613	152 481
Total passif courant	2 059 764	2 101 833
TOTAL DU PASSIF	47 619 793	45 367 801

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Exercices clos le 31/12/2014

Compte de résultat	31-déc.-14	31-déc.-13
Chiffre d'affaires dont :		
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	2 217 391	2 166 107
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	2 657 126	2 660 841
Achats et charges externes	-3 038 135	-3 056 769
Charges de personnel	-171 639	-167 048
Impôts et taxes	-136 141	-213 458
Dotations aux amortissements	-956 678	-900 843
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	-97 760	-264 843
Autres produits et charges d'exploitation	64 004	47 893
Résultat opérationnel courant	538 169	271 880
Autres produits et charges opérationnels	27 834	30 008
Résultat opérationnel	566 004	301 889
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Coût de l'endettement financier brut	-689 481	-1 420 437
Coût de l'endettement financier net	-689 481	-1 420 437
Autres produits et charges financiers	-413 328	975 691
Quote-part du résultat des entreprises associées		
Impôt sur le résultat	-208 508	97 500
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-745 314	-45 358
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		
Résultat net	-745 314	-45 358
- dont part du Groupe	-745 314	-45 358
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	-0,028	-0,002
- résultat dilué par action (part du Groupe)	-0,028	-0,002

ATTESTATION



SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC S.A (ADM)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014

1. En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et de ses filiales (groupe ADM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau de variation des capitaux propres ainsi qu'un résumé de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 6 380 750 dont une perte nette consolidée de KMAD 745 314 KMAD.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée, que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du groupe et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

2. Le crédit de TVA totalise un montant actualisé de DH 3 468 millions de dhs au 31 décembre 2014. Ce compte enregistre toujours une augmentation significative et continue par rapport aux exercices précédents due principalement au fait que les investissements sont réalisés au taux de 20% alors que la TVA collectée sur les recettes de péage n'est actuellement que de 10% jusqu'à 2014.

3. Les états de rapprochements bancaires comportent des montants en suspens en cours d'apurement au 31 décembre 2014 dont l'origine remonte principalement aux exercices 2012 et 2013.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons nous prononcer sur l'impact des ajustements éventuels qui pourraient résulter de l'apurement de l'ensemble des comptes de trésorerie au 31 décembre 2014.

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de ce qui est mentionné au paragraphes 2 à 3 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe ADM arrêtés au 31 décembre 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Rabat, le 26 Mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit
Adib Benbrahim
Directeur Associé

World Conseil et Audit
Omar Sekkat
Expert-Comptable DPLE

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khawassat Apt N°6
Ain El Ghazal
Tél: 0537 77 37 70, 71
Fax: 0537 77 46 76

WORLD CONSEIL ET AUDIT
11, Rue Al Khawassat Apt N°6
Ain El Ghazal
Tél: 0537 77 37 70, 71
Fax: 0537 77 46 76



REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/2014, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2014

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,60%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,60%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants:

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Le crédit de TVA dont l'échéance de récupération est supérieure à 12 mois fait l'objet d'actualisation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 10 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année. La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.